

Mission Information et Evaluation sur le périscolaire dans le 9^e (MIE)

Réunion d'installation du mardi 9 décembre 2014

Objectifs de la Mission

Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e, a ouvert la première réunion de cette mission en rappelant que celle-ci avait pour objectif de dresser un état des lieux sur le métier d'animateur et sur l'encadrement du périscolaire de manière générale. Elle a indiqué que cette mission, informelle, n'avait pas d'équivalent sur Paris et sera chargée de faire des recommandations à la ville de Paris/Conseil de Paris après avoir rencontré des agents de la dasco, des pédopsychiatres, des syndicats en sa présence ou celle de Mme Bloch. Le but de la Mission est d'améliorer les conditions d'encadrement des enfants, car si les animateurs sont mieux formés, mieux valorisés, ce sera avant tout bénéfique pour les enfants.

Mme Gypsie Bloch, Conseillère de Paris, déléguée aux affaires scolaires a indiqué aux participants avoir réuni il y a quelques semaines les REV du 9^e pour mieux suivre leur travail et les associer. Le comité de suivi sur l'ARE pour le 9^e est devenu selon la volonté de la Mairie du 9^e, un comité de suivi du périscolaire. La MIE du 9^e sur le périscolaire constituée avec des parents est d'autant plus d'actualité que la Ville a annoncé le recrutement « massif » d'animateurs et d'asem. Mme Bloch a par ailleurs indiqué qu'elle allait faire le tour de tous les ateliers dispensés dans le cadre de l'ARE et que certains parents élus faisaient déjà de même dans leurs écoles. Mme Bloch a indiqué qu'une des pistes d'amélioration qu'elle préconisait pour l'amélioration de l'encadrement dans le cadre du périscolaire était de rendre l'inscription en centres de loisirs obligatoire pour améliorer l'organisation de ces derniers et la qualité de la prise en charge des enfants. Plusieurs parents ont préconisé l'amélioration du dispositif familles dans cette ligne.

Premières questions et remarques soulevées par les participants

Besoin de parents de savoir comment les animateurs sont recrutés et de pouvoir consulter les parcours de chaque intervenant dans une école lors du temps périscolaire.

Quelles sanctions en cas de problème avec un animateur ? Quelles limites fixe-t-on sur ce que l'animateur peut faire ou pas ? Quel circuit pour faire remonter des alertes ? Quel contrôle dans le temps ?

Besoin d'uniformiser les outils de communication car on remarque une importante disparité d'une école à l'autre.

Demande de développement de l'usage du mail et de l'internet pour informer les parents plutôt que de se limiter à une réunion d'information de début d'année et/ou de trimestre.

Constitution de 4 groupes de travail suivant au sein de la MIE

- Un groupe sur l'information des parents et les bonnes pratiques
- Un groupe sur le statut légal et juridique de l'animateur et des Asem
- Un groupe sur la juxtaposition du scolaire et du périscolaire
- Un groupe sur le contenu éducatif et pédagogique du périscolaire

Calendrier

Delphine Bürkli invite les parents à indiquer dans quel groupe ils souhaitent s'intégrer. Les réunions auront lieu le matin et seront dirigées par Gypsie Bloch à partir de janvier.

Delphine Bürkli demande également aux parents de lui indiquer quelles personnes ils souhaiteraient auditionner.

Gypsie Bloch précise que l'objectif est de rendre un rapport au retour des vacances de Pâques.

Annexes

Présentation du métier d'animateur de la ville de Paris (site paris.fr) :

« Chaque année, la Ville de Paris recrute des animateurs pour intervenir auprès des petits Parisiens à l'occasion de leurs loisirs et des temps périscolaires. Il y a plusieurs façons de devenir animateur à la Ville de Paris.

La mission d'animateur s'adresse à des étudiants qui sont à la recherche d'un complément de rémunération pendant leurs études ou à des étudiants intervenant dans le domaine des sciences de l'éducation à la recherche d'une expérience dans ce domaine. Mais si vous avez moins de 65 ans et avez les diplômes requis pour encadrer les enfants, vous pouvez également envoyer votre dossier de candidature.

Vous pouvez choisir d'animer plusieurs heures par semaine sur un forfait d'heures, adaptable à vos disponibilités et aux besoins du service. Si vous souhaitez en faire votre métier, vous pouvez également vous lancer dans un véritable déroulement de carrière d'animateur.

Description du métier d'animateur/trice

Etre animateur et/ou surveillant c'est assurer l'animation et la surveillance pendant les temps périscolaires : sur l'heure de déjeuner, les mardis et vendredis de 15h à 16h30, puis l'étude en élémentaire après 16h30 jusqu'à 18h ou le goûter récréatif en maternelle de 16h30 à 18h30.

Vous pouvez indiquer dans le dossier de candidature parmi ces plages horaires les périodes qui vous intéressent en fonction de vos disponibilités.

Les différentes missions que vous pouvez occuper :

- Etre animateur d'interclasse, c'est assurer la surveillance, l'encadrement et l'animation de groupes d'enfants dans les écoles maternelles et élémentaires durant la pause du midi et le temps du repas à la cantine entre 11h30 et 13h30 tous les jours et durant les vacances scolaires.

- Etre animateur du goûter, c'est assurer la surveillance, l'encadrement et l'animation de groupes d'enfants dans les écoles maternelles entre 16h30 et 18h30.

- Etre animateur au moment de l'étude dans les écoles élémentaires, c'est assurer la surveillance, l'encadrement de groupes d'enfants quand ils prennent leur goûter et vont apprendre leurs leçons entre 16h30 et 18h.

- Etre animateur en centre de loisirs (maternelle ou élémentaire), c'est participer à la préparation, à l'organisation et au déroulement d'animations et de sorties proposées aux enfants, sous la responsabilité d'un Responsable Educatif Ville et au sein d'une équipe

d'animation, les mercredis après-midis et durant les vacances scolaires de 8h20 à 18h (18h30 en maternelle).

Activités principales :

- Assurer l'accueil et animation d'un groupe d'enfants*
- Proposer puis mettre en œuvre des activités de loisirs, d'éveil, sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants en fonction d'un projet pédagogique*
- Participer à l'aide aux devoirs (études surveillées)*
- Contrôler la bonne application des règles de sécurité dans les activités*
- Accueillir et informer les parents*

Profil recherché

Savoir-faire :

- Accueillir les enfants*
- Encadrer les activités de loisirs et/ou d'éveil*
- Adapter les activités aux rythmes et aux besoins des enfants*
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité*
- Animer un groupe d'enfants*
- Communiquer et dialoguer avec les parents et/ou les enfants*
- Gérer les situations de conflits*
- Travailler en équipe*
- Être dynamique*

Connaissance professionnelles souhaitées :

- Connaître les méthodes, les techniques de pédagogie et les règles de sécurité applicables au secteur de l'animation.*
- Être titulaire d'un BAFA, d'un BAFD ou de tout diplôme équivalent (la liste des diplômes équivalents est jointe au dossier de candidature, lisez-la attentivement)*

Niveau de rémunération

Le niveau de rémunération varie entre 10 et 20 euros bruts de l'heure en fonction des moments d'intervention dans la journée et les forfaits d'heures choisis par les candidats. »

Présentation du métier d'animateur de la ville de Paris (site paris.fr) :

Missions variées

Les agents spécialisés affectés en écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour :

- l'accueil ;*
- l'animation ;*
- l'hygiène des très jeunes enfants ;*
- la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel.*

Les agents spécialisés des écoles maternelles de la commune de Paris sont des fonctionnaires de catégorie C. Ce concours appartient à la filière petite enfance.

Après réussite au concours, les candidats peuvent évoluer vers les grades supérieurs d'agent

spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe et d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe.

A titre indicatif, la rémunération en début de carrière est de 1213 € net mensuel, et peut atteindre jusqu'à 1761 € net mensuel en fin de carrière. A ce traitement viennent s'ajouter des éventuels suppléments et allocations diverses.

Le concours comporte deux épreuves : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite consiste en un QCM portant sur deux thèmes :

notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de la collectivité parisienne et des écoles maternelles,

consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre des missions des ASEM.